

No de résolution ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

9 JANVIER 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 9 janvier 2017, à 19 h30 à l'Hôtel de ville de Sainte-Barbe.

La présente séance est présidée par le maire suppléant, M. Daniel Maheu en l'absence de la mairesse, Madame Louise Lebrun.

Les conseillers suivants sont présents :

M. Patrice Bougie Mme Nicole Poirier Mme Louise Boutin M. Roland Czech M. Denis Poitras

Mme Chantal Girouard, directrice générale / secrétaire-trésorière, est présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2017-01-01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par Denis Poitras Appuyé par Patrice Bougie Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, LE MAIRE SUPPLÉANT S'ABSTENANT DE VOTER

2017-01-02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Louise Boutin Appuyé par Roland Czech

Que l'ordre du jour suivant soit accepté et déposé dans un registre faisant partie intégrante des présentes.



SÉANCE ORDINAIRE MENSUELLE CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE Lundi 9 janvier 2017 À L'HÔTEL DE VILLE À 19 H 30

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Acceptation de l'ordre du jour. ®
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2016 ®
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 décembre 2016



No de résolution ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 décembre 2016
 ®
- 1.5 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2016 ®

2. REQUÊTE DE L'ASSISTANCE (sur divers sujets à discuter)

3. ADMINISTRATION

- 3.1 Approbation des Comptes payés et à payer®
- 3.2 Dépôt de l'état des revenus et des dépenses au 31 décembre 2016
- 3.3 Formation Directrice générale ®
- 3.4 Cotisation FQM ®
- 3.5 Cotisation ADMQ ®
- 3.6 Cotisation COMBEQ®
- 3.7 Normes administratives pour l'année 2017 ®
- 3.8 Contrat de service 2017 Infotech ®
- 3.9 Contrat de service PG Solutions ®
- 3.10 Contributions diverses aux organismes ®
- 3.11 Adoption Règlement 2017-02 sur la tarification des modifications aux Règlements d'urbanisme ®
- 3.12 Demande d'aide financière FEPTEU Analyseur de chlore ®
- 3.13 Mandat firme d'archéologie avis respect patrimoine archéologique ®
- 3.14 Demande de nettoyage cours d'eau Poirier ®
- 3.15 Formation inspecteur en urbanisme et environnement ®
- 3.16 Formation superviseur traitement des eaux ®

4. URBANISME et ENVIRONNEMENT

4.1 Dépôt du Rapport de l'inspecteur en urbanisme et environnement

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 Dépôt du rapport mensuel du service incendie

6. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 6.1 Dépôt du rapport mensuel du Comité des Loisirs et des Sports
- 6.2 Dépôt du rapport mensuel de la Bibliothèque municipale Lucie Benoit
- 6.3 Dépôt du rapport mensuel du Coordonnateur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

7. CORRESPONDANCE

7.1 Dépôt de la correspondance mensuelle

8. PÉRIODE DE QUESTIONS (relatives aux points discutés à cette séance)

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

Chantal Girouard, g.m.a. Directrice générale et secrétaire-trésorière



No de résolution ou annotation 2017-01-03

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE **EXTRAORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016**

Proposé par Patrice Bougie Nicole Poirier Appuyé par

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 décembre 2016 portant exclusivement sur le budget 2017 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,

LE MAIRE SUPPLÉANT S'ABSTENANT

DE VOTER

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE 2017-01-04 **ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016**

Proposé par Denis Poitras Appuyé par Patrice Bougie

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2016 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

LE MAIRE SUPPLÉANT S'ABSTENANT

DE VOTER

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE 2017-01-05 **EXTRAORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2016**

Louise Boutin Proposé par Nicole Poirier Appuyé par

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 décembre

2016 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,

LE MAIRE SUPPLÉANT S'ABSTENANT

DE VOTER

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE 2017-01-06 **EXTRAORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2016**

Proposé par Roland Czech Appuyé par Patrice Bougie

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre

2016 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,

LE MAIRE SUPPLÉANT S'ABSTENANT

DE VOTER

REQUÊTE DE L'ASSISTANCE (sur divers sujets à discuter)

La parole est donnée à l'assistance sur les sujets suivants :

- Catherine Daoust : demande de commandite le maire suppléant explique que le conseil ne commandite pas des personnes seules mais pour le prêt de la salle pour un évènement pour la collecte de fonds, c'est possible.
- M. Claude-Gilles Pilon : Chemin de l'église lettre de l'inspecteur – dossier en cour – demande pour vérifier



ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

dans les procès-verbaux à savoir si Dali Monette était contrôleur animalier.

Mme Marie-Ève Beaulieu : présentation comme ami de M. Pilon

ADMINISTRATION

2017-01-07

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

Proposé par Denis Poitras Appuyé par Patrice Bougie

Que les comptes fournisseurs de la liste au 31 décembre 2016 incluant les comptes à payer au 9 janvier 2017 telle que soumise au conseil municipal et des salaires tel que les ententes et règlements adoptés soit approuvés et payés :

Liste des factures au 31 décembre 2016 incluant les comptes à payer au 9 janvier 2017	123 385.75 \$ (ristourne tps enlevée)
Liste des salaires de décembre 2016 (conseil, employés et pompiers)	36 739.39\$
Immobilisations au au 9 janvier 2017	67 753.27\$ (ristourne tps enlevée)
TOTAL =	227 878.41\$

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ. LE MAIRE SUPPLÉANT S'ABSTENANT **DE VOTER**

2017-01-08

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Conformément à l'article 960.1 du Code municipal du Québec et du règlement 2007-02 du conseil municipal, je soumets à ce Conseil municipal l'État des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 décembre 2016. Que l'état soit déposé dans les archives de la municipalité faisant partie intégrante des présentes.

Chantal Girouard

Directrice générale et secrétaire-trésorière

2017-01-09

FORMATIONS 2017 – DIRECTRICE GÉNÉRALE

Proposé par Nicole Poirier Appuyé par Roland Czech

Que la directrice générale soit autorisée à suivre le cours "Séminaire de gestion des ressources humaines" dans le cadre du Certificat en Gestion de Ressources Humaines de l'UQTR en janvier 2017 au coût de 333,97\$ toutes taxes incluses.

De plus, que la directrice générale soit autorisée à suivre le cours «Animation et gestion du travail en équipe » dans le cadre du Certificat à HEC en janvier 2017 au coût de 394,79 \$ toutes taxes incluses.



No de résolution ou annotation **2017-01-010**

COTISATION 2017 FQM

Proposé par Louise Boutin Appuyé par Patrice Bougie

Que la municipalité de Sainte-Barbe accepte d'octroyer une contribution de 1530.86\$ plus les taxes applicables à la Fédération Québécoise des Municipalités pour la cotisation 2017.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, LE MAIRE SUPPLÉANT S'ABSTENANT DE VOTER

2017-01-011

COTISATION 2017 ADMQ

Proposé par Nicole Poirier Appuyé par Roland Czech

Que la municipalité de Sainte-Barbe accepte d'octroyer une contribution de 1260,00 \$ plus les taxes applicables à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec pour la cotisation 2017.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, LE MAIRE SUPPLÉANT S'ABSTENANT DE VOTER

2017-01-012

COTISATION 2017 COMBEQ

Proposé par Louise Boutin Appuyé par Denis Poitras

Que la municipalité de Sainte-Barbe accepte d'octroyer une contribution de 350,00 plus les taxes applicables à la Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiment et en Environnement du Québec pour la cotisation 2017.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, LE MAIRE SUPPLÉANT S'ABSTENANT DE VOTER

2017-01-013

NORMES ADMINISTRATIVES POUR L'ANNÉE 2017

Proposé par Louise Boutin Appuyé par Patrice Bougie

Que soient annulés les intérêts ne totalisant pas 5,00 \$ sur les comptes de taxes qui sont payés en totalité, et qu'il n'y ait pas de réclamation, ni de remboursement pour les modifications au rôle d'évaluation qui ne représentent pas 5,00 \$ de taxes foncières.

Que la directrice-générale soit autorisée à effectuer le paiement des salaires des employés réguliers ou partiels jusqu'à concurrence du montant autorisé au budget ainsi que des comptes dont le non-paiement avant la prochaine séance ordinaire du Conseil encourent des intérêts ou des pénalités.



No de résolution ou annotation **2017-01-014**

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

CONTRAT DE SERVICE 2017 INFOTECH

Proposé par Nicole Poirier Appuyé par Denis Poitras

Que la mairesse et la directrice-générale/secrétaire-trésorière soient autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Barbe le contrat de service 2017 concernant les logiciels SYGEM pour la Municipalité de Sainte-Barbe entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2017 entre Infotech Développement et la Municipalité de Sainte-Barbe pour la somme totale de **6 530.00** \$ plus les taxes applicables annuellement et cela pour une durée de 3 ans.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, LE MAIRE SUPPLÉANT S'ABSTENANT DE VOTER

2017-01-015 CONTRAT DE SERVICE PG SOLUTIONS

Proposé par Roland Czech Appuyé par Louise Boutin

Que la mairesse et la directrice-générale/secrétaire-trésorière soient autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Barbe le contrat de service 2017 concernant le logiciel du service incendie pour la Municipalité de Sainte-Barbe entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2017 entre avec PG Solutions et la Municipalité de Sainte-Barbe pour la somme totale de **1 275,00** \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, LE MAIRE SUPPLÉANT S'ABSTENANT DE VOTER

2017-01-016 CONTRIBUTIONS DIVERSES AUX ORGANISMES

Proposé par Nicole Poirier Appuyé par Patrice Bougie

Que les versements suivants soient autorisés aux organismes suivants tels que prévu au budget 2017 :

Cercle des Fermières Ste-Barbe :	1 350\$
Club Age d'Or Ste-Barbe :	1 350\$
Comité Culturel Barberivain :	1 350\$
SSJB	1 350\$
Club de Patinage artistique de Huntingdon	200\$
Zip du Haut-St-Laurent	65\$
SCABRIC	100\$
Les Amis de la Réserve Nationale	100\$
S.A.B.E.C.	100\$
Justice alternative du Suroît	100\$
Garde Côtière	100\$
École Arthur-Pigeon (2 dons de 100\$)	200\$
Association Pulmonaire du Québec	_, 75\$

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,

LE MAIRE SUPPLÉANT S'ABSTENANT DE VOTER



PROVINCE DE QUÉBEC MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE

RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-02 SUR LA TARIFICATION DES MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

ATTENDU que les coûts engendrés par la modification des règlements d'urbanisme ;

ATTENDU que le conseil municipal est conscient du fait que le régime fiscal municipal doit être basé sur le bénéfice reçu par le contribuable ;

ATTENDU que les articles 244.1 à 422.10 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q. chapitre F-2.1) déterminant l'étendue du pouvoir des municipalités en matière de tarification et fixant les modalités de leur mise en application ;

En conséquence, il est proposé par Patrice Bougie Appuyé par Roland Czech Et unanimement résolu

Qu'un règlement portant le numéro 2017-02 soit et est adopté et qu'il soit décrété et statué par ce règlement ce qui suit :

Article 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Une tarification est exigée lorsqu'un contribuable ou un propriétaire demande une modification aux règlements d'urbanisme (vise tout règlement adopté en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme).

Article 3

Le requérant doit adresser sa demande de modification, par écrit, à l'attention du secrétaire-trésorier.

Article 4

La tarification exigée pour la modification demandée est de mille dollars (1000.00\$). Cette somme doit être payée comptant, par chèque visé ou par mandat-poste et n'est pas remboursable.



No de résolution ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

Article 5

Si les procédures de modification impliquent la tenue d'un scrutin référendaire, une tarification additionnelle de deux cent dollars (200\$) est exigée du requérant. Une facturation de ces coûts est adressée au requérant après la tenue du scrutin référendaire. Cette facture doit être acquittée dans les trente (30) jours de son envoi. Cette tarification supplémentaire est exigée même si la demande de modification n'a pas été approuvée par les personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire.

Article 6

La municipalité ne peut garantir, dans le cadre du présent règlement que la modification demandée sera approuvée par la Municipalité Régionale de Comté (MRC), par les personnes habiles à voter ou par la CPTAQ, le cas échéant.

Article 7

Les tarifications exigées en vertu du présent règlement sont assimilées à une taxe foncière imposée sur l'immeuble du requérant.

Article 8

Le présent règlement ne s'applique pas à une modification aux règlements concernant le plan d'urbanisme, le zonage, le lotissement et la construction rendue obligatoire par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. chapitre A-19.1), ni à une modification apportée à l'initiative du conseil municipal.

Article 9

Le présent règlement abroge toutes dispositions d'un règlement antérieur et incompatible avec une disposition du présent règlement.

Article 10

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE

Daniel Maheu Chantal Girouard
Maire suppléant Directrice générale et

Maire suppléant Directrice générale secrétaire- trésorière

Avis de motion : 5 décembre 2016 Adoption du règlement : 9 janvier 2017

Publication: 10 janvier 2017





ou annotation **2017-01-018**

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FEPTEU

Attendu que :

- la Municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU);
- la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FEPTEU et pour recevoir le versement de cette aide financière.

EN CONSÉQUENCE, Il est Proposé Par Denis Poitras appuyé par Nicole Poirier et résolu que :

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- Municipalité s'engage être la à responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité exigences, quant réclamations, aux dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTEU;
- la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme;
- la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;
- la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTEU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement;
- le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FEPTEU.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, LE MAIRE SUPPLÉANT S'ABSTENANT DE VOTER

2017-01-019

OFFRE DE SERVICES FIRME ARCHÉOLOGIQUE - AVIS RESPECT PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE

Proposé par Louise Boutin Appuyé par Roland Czech

Que soient demandées des estimations de coûts auprès de firmes spécialisées dans le domaine de l'archéologie afin de rédiger un avis concernant le respect du patrimoine archéologique dans le cadre de la subvention pour la construction de la caserne d'incendie et d'octroyer le mandat.



DEMANDE DE NETTOYAGE DU COURS D'EAU POIRIER

Proposé par Nicole Poirier Appuyé par Louise Boutin

Que suite à une demande de la part d'un agriculteur intéressé pour procéder à un nettoyage du cours d'eau Poirier, le conseil municipal appuie cette requête et demande à la MRC du Haut-Saint-Laurent d'intervenir afin que l'écoulement des eaux soit optimisé dans ce cours d'eau.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, LE MAIRE SUPPLÉANT S'ABSTENANT DE VOTER

2017-01-021

FORMATIONS 2017 - INSPECTEUR EN URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Proposé par Roland Czech Appuyé par Patrice Bougie

Que l'inspecteur en urbanisme et environnement soit autorisé à suivre le cours "Émission des permis, certificats ou attestations" dispensée par la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement en janvier 2017 au coût de 332.28\$ \$ toutes taxes incluses.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, LE MAIRE SUPPLÉANT S'ABSTENANT DE VOTER

2017-01-022

FORMATIONS 2017 - SUPERVISEUR TRAITEMENT DES EAUX

Proposé par Denis Poitras Appuyé par Louise Boutin

Que soit autorisée la formation en conférence web offerte par la Fédération Québécoise des Municipalités " Fin des activités du système SOMAE du MAMOT et déploiement du système SOMAEU du MDDELCC» le 12 janvier 2017 au coût de 51.74\$ \$ toutes taxes incluses.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, LE MAIRE SUPPLÉANT S'ABSTENANT DE VOTER

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2017-01-023

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT

Que le rapport de l'inspecteur en urbanisme et en environnement, pour le mois de décembre 2016, soit déposé tel que présenté.



No de résolution ou annotation **2017-01-024**

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

SÉCURITÉ PUBLIQUE

DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE D'INCENDIE

Le rapport du service d'incendie pour le mois de décembre 2016 n'a pas été déposé.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2017-01-025

DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ DES LOISIRS ET DES SPORTS

Que le rapport du Comité des loisirs et des Sports de Sainte-Barbe pour le mois de novembre 2016 soit déposé tel que présenté.

2017-01-026

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE LUCIE BENOIT

Le rapport de la Bibliothèque municipale Lucie Benoit pour le mois de décembre 2016 n'a pas été déposé.

2017-01-027

DÉPÔT DU RAPPORT DU COORDONNATEUR DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

Que le rapport du coordonnateur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour le mois de décembre 2016, soit déposé tel que présenté.

CORRESPONDANCE

2017-01-028

CORRESPONDANCE

Que le bordereau de correspondance de décembre 2016 soit déposé dans les archives de la municipalité faisant partie intégrante des présentes.

PÉRIODE DE QUESTIONS

(relatives aux points discutés à cette séance)

La parole est donnée à l'assistance sur les sujets suivants :

- M. Luc Audet : Exigences patrimoine archéologique
- M. Philippe Daoust: subvention caserne



No de résolution ou annotation

LEVÉE DE LA SÉANCE

2017-01-029

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Louise Boutin Roland Czech Appuyé par

Que l'ordre du jour étant épuisé, que la séance soit levée à

19h52.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,

LE MAIRE SUPPLÉANT S'ABSTENANT

DE VOTER

Chantal Girouard

Daniel Maheu

Maire suppléant Directrice générale et

secrétairetrésorière